

# Réunion du conseil municipal du 20.02.2015

*Début : 20:40*

Présents : Jean-Michel Coscarat, Marie-Agnès Haristoy, Antton Curutcharry, Lisa Dumoulin, Daniel Ithurburua, Bernadette Mousquès, Betti Bidart, Isabelle Arangoits, Frantxo Mocho, Annie Juantorena, Betti Olçomendy, Monika Indart, Eñaut Larre, Agnès Gorostiague, Sébastien Clauzel, Jean-Baptiste Lambert, Marie-Baptiste Etcheverry.

Excusés : Christelle Errecart (procuration à Marie-Baptiste Etcheverry), Dominique Mendibil (procuration à LAMBERT Jean Baptiste).

## Ordre du jour :

1. Vote des comptes administratifs 2014 : Mme Noblia, Trésorière, présente au Conseil les comptes administratifs dans leur ensemble. Au total, des dépenses qui s'élèvent à 3 909 911,72€, pour des recettes s'élevant à 4 003 745,13€ dans le budget principal. Résultats positifs également pour la caisse des écoles, la régie de l'eau, le service public local d'assainissement et le lotissement Geltoki.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité des présents les comptes administratifs 2014, puis les comptes de gestion présentés par les services de la Trésorerie.
2. Délibération DETR 2015 : La DETR est une dotation de l'État que nous souhaitons solliciter pour le projet de rénovation de la mairie. Le dossier de rénovation de la mairie a été revu à la hausse : outre l'accessibilité handicapé, il est prévu une utilisation des combles, un agrandissement de la salle de réception, un renforcement du plancher de la salle de l'Office de Tourisme, la création d'une nouvelle salle pour les associations, la construction d'un ascenseur. Les travaux doivent être programmés pour septembre 2015 pour pouvoir bénéficier de cette dotation. L'ossature du bâtiment est saine, l'aspect extérieur ne sera pas touché. Le projet s'élève désormais à 516 446€.  
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la demande de DETR.
3. Modification et révision du PLU : Avant même la révision, il est possible de procéder à une modification (des demandes ont été formulées par plusieurs habitants ; un problème se pose pour la zone artisanale de l'ancienne carrière car elle est en zone Natura 2000 avec des espèces à protéger : un sondage doit être effectué).  
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité moins 1 (abstention) pour la modification du PLU, avant d'engager sa révision.
4. Convention avec le service urbanisme de l'APGL : Le conseil municipal se prononce pour la convention avec l'APGL à l'unanimité (service qui prend en charge la modification du PLU).
5. Travaux du trinquet : L'échafaudage n'étant pas en place, la délibération n'a pas lieu d'être. La décision est reportée à une date ultérieure.

6. Facture LITT (Panneaux MSP) : le marché avec l'entreprise MP d'Oloron a été résilié à l'amiable en janvier 2015. Elle avait commandé un lot de panneaux pour les faux-plafonds de la MSP. La commune doit les acheter en urgence pour pouvoir les faire poser ensuite par l'entreprise qui a pris en charge la fin de ces travaux.  
Le conseil municipal se prononce pour le paiement des panneaux LITT à l'unanimité.
7. Approbation du projet de financement de la mise en éclairage du giratoire de Geltoki : Il faut éclairer le rond-point de Geltoki : un lampadaire va être placé au parking, auxquels s'ajoutent 5 candélabres autour pour un montant total de 24 016€ (participation de la commune 8 815€).  
Le conseil municipal se prononce pour à l'unanimité.
8. Achat d'un tracteur : Des travaux de voirie importants sont en vue. L'achat d'un tracteur s'avère important et nécessaire pour les employés de la ville. Une rencontre a été effectuée auprès d'une entreprise pour connaître des détails techniques avant acquisition (tracteur 4,5 tonnes avec plat à vide, boîte robotisée, toit avec protection, épareuse à ajouter, empâtements pour ajouter une épareuse). Les travaux qui seraient à effectuer sont évalués à 700 heures à l'année. D'où l'idée d'acheter un engin neuf. Il y a 3 mois de délais d'attente pour un tracteur neuf, après l'appel d'offre. Deux employés municipaux seraient intéressés par des formations pour utiliser l'épareuse et la mini-pelle. Une mutualisation avec les communes avoisinantes est aussi envisageable, selon leurs besoins.  
Le conseil municipal se prononce pour le principe de l'achat d'un tracteur à l'unanimité et le lancement d'un appel d'offre.
9. Réfection du fronton : M. le Maire fait savoir que les travaux réalisés par l'entreprise Durruty en 2013 sur la terre battue du fronton n'ont pas donné satisfaction. De plus, la commune s'est rendue compte qu'un travail de drainage était nécessaire. Une discussion a été entamée avec l'entreprise Durruty. Un accord a été trouvé : les travaux de drainage seront payés par la commune (13 000 € TTC), la rénovation de la terre battue se fera aux frais de l'entreprise Durruty.  
Par ailleurs, le mur du fronton doit être rénové car plusieurs joints n'ont pas été bien réussis (les pelotes s'y usent très vite).  
Le conseil municipal se prononce pour le lancement des travaux, à l'unanimité.
10. Devis peinture de Larrazkena : M. le Maire informe le conseil qu'une deuxième tranche des peintures extérieures de la maison de retraite (Nord et Ouest) doit être effectuée. Un appel d'offre a été lancé, deux artisans ont répondu. Mendibil : 29 652 € HT, Alfaro : 30 656 € HT.  
Le conseil municipal se prononce pour Mendibil à l'unanimité.
11. Le prix de l'eau : Pour être éligible à une subvention du Conseil Général et pour lancer des travaux d'assainissement, il faut passer le prix de l'eau de 0,65 € HT /m<sup>3</sup> à 0,75 € /m<sup>3</sup>. La dotation étant importante, 20% des 540 000 € du projet assainissement, il conviendrait de se prononcer pour, le prix de l'eau à Baigorri n'a pas augmenté depuis plusieurs années et il est très inférieur à beaucoup d'autres communes.  
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité moins 1 contre, et 1 abstention pour l'augmentation du prix de l'eau.